



PROCES VERBAL

COMITE EXECUTIF

Salle principale de Conférences – Château de Dublin

Jeudi 7 juillet 2011

09h00 – 12h30

Président: Sam Lambourn

Rapporteur: Alexandre Rodríguez

1. Accueil

M. Sam Lambourn, président du CCREOS a commencé par remercier le gouvernement irlandais et du Château de Dublin d'accueillir la série de réunions du CCREOS. Il a ensuite accueilli tous les participants à la réunion et invité tous les membres et observateurs autour de la table à se présenter brièvement. La liste des participants et des organisations qu'ils représentent figure en annexe I.

Excuses: Les excuses de M. Víctor Badiola (OPPAO-CEPESCA) et de M. Iwan Ball (WWF) ont été notées.

Ordre du jour: Le président a proposé de traiter les actions à la fin de chaque point plutôt que d'attendre la fin de la séance pour récapituler. Tous les membres ont accepté cette proposition.

Adoption du procès verbal de la dernière réunion (Bilbao, 14 avril 2011):

Aucun commentaire n'a été fait et le procès verbal a été adopté officiellement.

Comité exécutif du CCREOS
Château de Dublin, 7 juillet 2011

2. Examen de réponses de la Commission aux recommandations et courriers du CCREOS

Le président a exprimé certaines préoccupations eu égard aux remarques vagues continues dans les réponses de la DG MARE en ce qui concerne certains points particulièrement pertinents pour le CCR (tels que la politique relative aux rejets et le rôle et le fonctionnement des CCR au sein d'une PCP réformée). Les membres ont convenu que les réponses de la Commission devraient comprendre des explications détaillées et aborder toutes les questions continues dans les recommandations du CCREOS.

3. Mise à jour de la DG MARE sur le programme de travail et les consultations de la Commission

María Fuensanta Candela, Responsable de l'Unité J2 de la DG MARE, a informé les membres des priorités de la Commission en ce qui concerne le travail de la seconde moitié de 2011 et a précisé un certain nombre de consultations (voir ci-dessous) où la contribution du CCREOS est attendue. Mme Candela a précisé que le programme de travail de la Commission n'a présenté aucun changement majeur depuis la dernière mise à jour présentée au CCREOS lors de la réunion du Comité exécutif qui a eu lieu le 14 avril 2011 à Bilbao.

3.1 Réforme de la PCP

La procédure de réforme de la PCP constitue la principale priorité de l'année et sera la pierre angulaire des futures propositions de la DG MARE qui seront ensuite débattues au Conseil et au Parlement Européen. La première proposition de réforme de la PCP sera lancée le 13 juillet 2011 et contiendra les points suivants:

- une communication globale;
- un nouveau règlement de base ; un nouveau règlement relatif au marché commun;
- une Communication sur la dimension externe de la PCP;
- un rapport sur l'accès aux eaux européennes.

3.2 Communication sur les possibilités de pêche dans les eaux européennes pour 2012 [COM (2011)298 final]

La Commission a présenté sa communication et a informé la réunion qu'elle a lancé une consultation publique le 25 mai 2011¹.

Les CCR ont été vivement conviés à soumettre une opinion à la Commission avant la date limite du 20 juillet 2011. En ce qui concerne le calendrier, la Commission a informé les membres que deux propositions seront délivrées dans l'ordre suivant:

- Les stocks de l'UE uniquement seront inclus dans la proposition de la Commission en septembre. La Commission a pour objectif que les possibilités de pêche pour ces stocks soient adoptées lors de la réunion de novembre du Conseil;
- Les possibilités de pêche pour les stocks internationaux et partagés avec des pays tiers (tels que la Norvège, la Russie ou les Iles Féroé) seront incluses dans la proposition de la Commission en novembre, afin d'être débattues lors de la réunion de décembre du Conseil.

3.3 Plans de gestion à long terme (PGLT)

- *Cabillaud*

La Commission a pris note de l'engagement et de la participation du CCREOS à la procédure d'évaluation du plan de reconstitution du cabillaud du CIEM/CSTEP pour l'ouest de l'Ecosse (VIa), la mer d'Irlande (VIIa) et la Manche orientale (VIIId). Une manifestation publique (c.-à-d. un atelier ou une conférence) sera organisée après l'été en vue de présenter les conclusions du CSTEP et d'engager de plus amples discussions avec les scientifiques, les décideurs et les parties prenantes.

¹ Lien vers le site de la DG MARE – consultation publique sur possibilités de pêche pour 2012 : http://ec.europa.eu/fisheries/partners/consultations/fishing_opportunities/index_en.htm

- *Merlu*

La Commission a informé la réunion qu'elle a mise en oeuvre une évaluation d'impact d'un PGLT futur pour le merlu du sud. Une proposition formelle de la Commission est prévue début 2012. En ce qui concerne le merlu du nord, la Commission va étudier les récentes recommandations du CIEM et envisager une marche à suivre.

- *Sole de Manche occidentale*

Les membres ont été informés qu'un examen du PGLT est prévu pour la sole en Manche occidentale et dans le Golf de Gascogne. Le CCREOS a été encouragé à fournir des recommandations dans le cadre de la consultation publique qui a été lancée en mai 2011².

3.4 Mesures techniques de conservation (MTC)

La Commission va lancer une nouvelle proposition de MTC après la procédure de réforme de la PCP. Des mesures techniques provisoires qui modifient le règlement du Conseil (CE) N° 850/98 ont été mises en place en vertu du règlement du Conseil (CE) N° 1288/2009 pour la période du 1/1/2010 au 30/6/2011. Ces mesures ont maintenant été prolongées jusqu'au 1/1/2013 par le biais du règlement du Conseil (UE) N° 579/2011.

Le président de séance a remercié Mme Candela pour sa présentation et invité les participants à la discussion.

Discussion ouverte

Sean O'Donoghue a déclaré que les intentions de la Commission ne sont pas claires en ce qui concerne les PGLT et a demandé des clarifications relatives à la procédure légale ainsi que les délais prévus (décisions en matière de TAC réparties entre les conseils de novembre et de décembre).

² Sole 7e: http://ec.europa.eu/fisheries/partners/consultations/sole/contributions/index_en.htm

M. O'Donoghue a également demandé quand seront communiquées les propositions de règlement de la CE sur les possibilités de pêche pour 2012 et a demandé à la Commission de fournir aux CCR suffisamment de renseignements lorsqu'elle présente ses considérations sur son séminaire annuel avec les CCR et le CCPA, et d'éviter de répéter ce qui a eu lieu lors de l'atelier de 2010.

Barrie Deas a informé le CCREOS du travail en cours avec le CIEM concernant les stocks dont les données sont insuffisantes. Il ne comprend pas la réflexion de la Commission relative à l'approche dogmatique d'une réduction automatique de 25% du TAC pour les stocks dont les données sont insuffisantes car ceci risque de donner lieu à encore plus de rejets. En outre, il semblerait que cette proposition soit peu réaliste car de nombreux états membres ont déjà indiqué au niveau du Conseil qu'ils refuseront toute réduction automatique du TAC.

M. Deas s'inquiète du fait que la Commission ne dispose pas d'une autre solution et il a demandé que la Commission s'éloigne de la route dogmatique et engage un dialogue raisonnable entre les parties afin de convenir d'une approche alternative visant à fixer les possibilités de pêche pour les stocks dont les données sont insuffisantes.

Hugo González a demandé s'il y a un nouveau PGLT pour le merlu du nord. A ce sujet, M. González a noté que les représentants de la Commission avaient déclaré lors de réunions précédentes que les possibilités de pêche pour ces stocks qui dépendent d'un plan de reconstitution peuvent avoir une variation maximum (augmentation ou diminution) de 15% lors de la fixation du TAC. Il a été recommandé que toute nouvelle approche demeure cohérente avec cette déclaration.

Bertie Armstrong a attiré l'attention sur le fait que la perception scientifique des stocks a changé avec le temps et que la proposition de la Commission d'une réduction automatique du TAC de 25% pour les stocks dont les données sont insuffisantes aura d'importantes implications socio-économiques pour les pêcheurs européens. M. Armstrong a recommandé l'adoption d'une approche plus raisonnable par le biais du développement d'un dialogue sophistiqué avec les parties prenantes, qui aiguise la prise de conscience et révèle les gageures scientifiques en matière d'évaluation des stocks.

Kara Brydson a informé la Commission de l'engagement du CCREOS en ce qui concerne les objectifs de RMD et l'approche de précaution. Le CCREOS ne rejette pas automatiquement une réduction de 25% du TAC pour les stocks dont les données sont insuffisantes mais ne l'acceptera que si elle s'avère pertinente et s'oppose à toute augmentation potentielle des rejets.

Brendan Price a exprimé son accord avec l'opinion de Kara Brydson et a demandé à la Commission s'ils envisagent d'évaluer la façon dont les états membres ont utilisé le financement de l'UE attribué à la science de la pêche au cours des dernières années.

M. Price a également demandé à la Commission si des mesures de protection (c.-à-d. subventions) sont en place pour les pêcheurs touchés par l'impact de cette nouvelle mesure (c.-à-d. possibilités de pêche inférieures suite à la réduction de 25% du TAC pour les stocks dont les données sont insuffisantes).

Les représentants de la Commission présents ont répondu à la majorité des questions comme suit:

En ce qui concerne les possibilités de pêche, Mme Candela a précisé que les délais et la procédure n'ont pas changé eu égard à la consultation avec les parties prenantes et que ceci ne va pas affecter la possibilité pour le CCR d'apporter son feedback. La répartition des décisions sur les possibilités de pêche entre les stocks UE et les stocks internationaux ou partagés s'est faite à des fins de simplification. La Commission va présenter sa proposition de règlement sur les possibilités de pêche avant la fin de septembre 2011.

En ce qui concerne les PGLT, la Commission a informé la réunion de l'impasse institutionnelle de la procédure décisionnelle. Ceci est dû à l'existence d'un conflit dans l'interprétation des compétences lors de l'exercice des pouvoirs de co-décision, entre le Parlement Européen et le Conseil. La Commission œuvre en tant que médiateur entre les deux parties en vue de parvenir à un compromis entre les deux institutions et de trouver une formule qui satisfasse chacun. La Commission a précisé qu'un certain temps serait nécessaire pour régler ce problème.

Mme. Candela a souligné qu'il est important que la Commission, le Conseil et le Parlement Européen collaborent et clarifient leurs rôles dans le contexte de la nouvelle PCP, afin de trouver un moyen de gestion des stocks de poisson efficace et adapté.

Mme Candela a noté qu'il existe déjà des exemples de bonne collaboration entre le CIEM et les CCR en ce qui concerne le hareng de Mer Celtique et l'églefin de Vla et que le CCREOS pourrait indiquer la voie en matière de développement d'un plan de gestion des espèces démersales mixtes en Mer Celtique.

Bernhard Friess (COM; Directeur, Directorat C, Atlantique, Régions ultrapériphériques et Arctique) a reconnu le travail du CCREOS en ce qui concerne les insuffisances de données et a pris note des termes de référence et du procès verbal de la réunion entre le CCR Mer du Nord et le CIEM. M. Friess a convenu que les insuffisances de données représentent un problème essentiel et complexe qui doit être traité avec soin attendu que les efforts précédents engagés pour résoudre ce problème se sont avérés inefficaces.

Il a reçu favorablement le feedback et l'assistance des parties prenantes sur la question et a assuré le CCREOS que les recommandations soumises par ce dernier seraient examinées avec soin.

En ce qui concerne le merlu du nord, Mme Candela a expliqué que la procédure de fixation du TAC commencerait par évaluer le plan de rétablissement actuel qui n'a plus aucune pertinence scientifique. Ceci sera suivi par une évaluation de l'impact de l'introduction d'un nouveau plan de gestion. La Commission a reçu une évaluation de la F_{MSY} du CIEM et attend actuellement que le CIEM lui fournisse des points de référence sûrs (ex. : B_{lim} , F_{pa}) pour ce stock.

La Commission a indiqué qu'une autre option viserait à adopter une approche qualitative qui ne soit pas basée sur une recommandation analytique comme c'est le cas pour l'anchois. Cependant, la réunion a été informée que la Commission ne peut pas continuer avec la situation des 3 à 5 dernières années où le TAC a été perpétué d'année en année suite aux incertitudes en matière d'évaluation de ce stock et d'autres stocks.

Mme Candela a affirmé que ce genre de pratique est incompatible avec l'approche de précaution et a précisé qu'une réduction du TAC de 25% ne signifie pas nécessairement une réduction de 25% des captures de nombreux stocks (cf. "document fish"). Mme Candela a encouragé le CCREOS à aider la Commission à développer une méthodologie pertinente pour la détermination du TAC de ces types de stocks.

En ce qui concerne le financement pour la science, M. Friess a précisé que la Commission souhaiterait voir une augmentation et une bonne utilisation des fonds et des ressources de la part des états membres eu égard à la collecte des données plutôt qu'une diversion de l'argent public des contribuables vers d'autres priorités.

M. Friess a informé la réunion que les seules mesures de protection à la disposition des pêcheurs touchés par l'impact de réduction de TAC sont les subventions de cessation temporaire.

4. Rapport sur les progrès effectués par le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales

4.1. Stocks dont les données sont insuffisantes

Barrie Deas a détaillé les progrès effectués au niveau des groupes de travail suite à deux réunions de coordination qui ont eu lieu entre le CCREOS et le CIEM à Copenhague, pour mettre en place des groupes d'étude régionaux visant à traiter les stocks dont les données sont insuffisantes dans les eaux occidentales septentrionales.

Les réunions de Copenhague ont eu pour principaux résultats la mise en place de groupes de travail et l'identification des lacunes en matière de données et des problèmes techniques de l'évaluation pour chacun des stocks concernés. L'intégralité du procès verbal des réunions peut être consulté sur le site web du CCREOS³. Les Groupes de travail ont été formés et la première action sera la nomination des coordinateurs de données des CCR qui vont établir le contact avec le CIEM et les états membres pour chacun des stocks prioritaires identifiés.

Action: Barrie Deas et le Secrétariat du CCR EOS rédigeront un court document qui définira les tâches et comprendra les noms et les coordonnées de chacun des coordinateurs de données du CCR.

Barrie Deas a décrit les insuffisances de données comme un problème complexe qui nécessite une étude soignée et une approche subtile lorsqu'on étudie les raisons pour lesquelles le CIEM ne peut pas fournir de recommandations (ex. : absence de données historiques, mauvais modèles d'évaluation, etc.). M. Deas a demandé à la Commission de s'éloigner de la route dogmatique et de s'engager un dialogue raisonnable entre les parties visant à convenir d'une approche alternative en vue de fixer les possibilités de pêche des stocks dont les données sont insuffisantes.

Actions: Le CCREOS va:

1. Soumettre une réponse générale au document de consultation de la CE sur les possibilités de pêche avant la date limite du 20 juillet 2011;
2. Développer un courrier contenant une proposition différente de l'approche globale de la réduction de 25% pour les stocks dont les données sont insuffisantes.

³ WKDDRAC2: http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=524&language=English

Ce courrier citera un certain nombre de principes clés qui devraient être à la base de la fixation des possibilités de pêche des stocks dont les données sont insuffisantes.

4.2. Plans de gestion à long terme

4.2.1. Evaluation du plan de reconstitution du cabillaud actuel dans les zones VI et VII

Le président a félicité tous les membres du comité directeur et du groupe de discussion qui ont participé à la rédaction du document de position visant à informer les discussions du CSTEP.

Sean O'Donoghue (président du groupe de discussion et co-auteur du document) et Lorcán O'Cinnéide ont présenté une vue d'ensemble du travail effectué par le comité directeur en mai et ensuite par le groupe de discussion en juin et ont souligné un certain nombre de questions spécifiques contenues dans le document de position⁴, à savoir:

- L'approche universelle ne convient pas ici;
- La structure du document couvre des remarques d'ordre général et des options pour la gestion par des zones sous-régionales (ex. : l'ouest de l'Ecosse, la mer d'Irlande et la Manche orientale). Le document contenait également une annexe contenant un questionnaire pour les pêcheurs concernant l'efficacité de la mise en oeuvre du plan;
- Le document a été longuement débattu et des opinions ont été échangées avec les scientifiques.

⁴ Document disponible sur le site des publications du CCREOS:

http://www.nwwrac.org/Publications/Publications_ENG/Navigation.php?page=1&cats=0&language=Francais&year=2011-01-01-01-01

Action: Une seconde réunion du groupe de discussion aura lieu plus tard cette année pour évaluer les recommandations du CSTEP et les futures propositions de la Commission à ce sujet.

4.2.2. Pêche démersale en mer Celtique

Jacques Pichon et Sean O'Donoghue ont informé les membres qu'une réunion de groupe de discussion à ce sujet aurait lieu lors de la prochaine réunion du comité exécutif. Colm Lordan (Marine Institute) présentera la mise en oeuvre des mesures visant à développer des objectifs biologiques pendant la réunion du groupe de discussion et une proposition de l'industrie de la pêche irlandaise sur les mesures techniques sera également débattue. Cependant, certaines préoccupations ont été exprimées eu égard au manque de données ou d'études socio-économiques disponibles dans ce domaine.

Les représentants de la Commission ont précisé que la DG MARE considère que ce travail est très important et attend avec anticipation de voir ce que le CCREOS va proposer. La Commission souhaite soutenir ce travail et s'engage à le faire et à examiner toutes les possibilités de financement et de ressources supplémentaires en dehors du budget opérationnel du CCREOS, afin de faciliter l'accomplissement de ce travail.

Action: Faire progresser le travail au niveau du groupe de discussion et rechercher un financement supplémentaire pour des projets pertinents visant à informer le développement d'un MP pour les stocks démersaux en mer Celtique.

4.3. Contrôle et conformité : Séminaire ACCP-CCR pour les eaux occidentales

Le Secrétariat (Alexandre Rodríguez) a informé les membres des progrès effectués concernant la décision d'organiser un séminaire sur les aspects relatifs au contrôle et à la conformité dans les eaux occidentales qui va impliquer les parties prenantes, les scientifiques, les états membres, l'ACCP et la Commission européenne. Les secrétariats du CCR pelagic et du CCR pour les eaux occidentales sud ont consulté leur comité exécutif et confirmé leur désir de participer à l'organisation de ce séminaire.

En ce qui concerne les objectifs de cette réunion, il est probable qu'un débat sur le développement de plans de déploiement régionaux communs sera la principale préoccupation car il s'agit d'un des objectifs de mi mandat du programme de travail pluriannuel de 2011-2015 l'ACCP.

Il a été rappelé aux membres que le Secrétariat a rédigé une note de synthèse à ce sujet qui a été présentée lors de la dernière réunion du comité exécutif qui a eu lieu à Bilbao et qui peut être consultée sur le site web du CCREOS⁵.

Sean O'Donoghue et Barrie Deas ont exprimé leur préoccupation au sujet de la portée et de la définition des objectifs de ce séminaire. Ils ont recommandé au CCREOS d'approfondir sa réflexion afin d'identifier ce qu'il souhaite accomplir (ex. : discussions sur la mise en oeuvre des règles du règlement relatif au contrôle, les définitions de rentabilité, surcapacité et gestion au sein de la nouvelle réforme de la PCP).

Alexandre Rodríguez a répété que le CCREOS en est au stade préliminaire de la procédure et qu'aucune décision n'a été prise en ce qui concerne le contenu. Les membres ont également été informés que la définition des objectifs est ouverte à la discussion et pourra également faire l'objet d'une révision ultérieure le cas échéant.

Conor Nolan a ajouté qu'il existe un certain élément d'incertitude en ce qui concerne ce que l'ACCP souhaite accomplir et que le CCREOS devrait pouvoir développer une série d'objectifs basés sur les commentaires reçus des membres.

Action: Un comité directeur composé de Sean O'Donoghue, Barrie Deas, Jacques Pichon et Hugo González va travailler en collaboration avec le secrétariat à la rédaction des objectifs du CCREOS pour cette conférence.

⁵ Lien vers le site du comité exécutif (Bilbao, 14 avril 2011):

http://www.CCREOS.org/admin/publication/upload/FINAL_Summary_Note_Preparatory_Mtg_CFCA_CCREOS_Control_Seminar_010311_EN.pdf

5. Rapports des groupes de travail géographiques ; Actions pour la discussion et l’approbation du comité exécutif

Il a été demandé au comité exécutif d’approuver les décisions suivantes du groupe de travail:

Groupe de travail 1 – Ouest de l’Ecosse et approches occidentales (Vb et VIa)

- Possibilités de pêche pour 2012
 - Que Bertie Armstrong prépare une réponse du CCREOS à la consultation publique de l’UE sur les possibilités de pêche et à la Communication de la Commission à ce sujet, devant être soumise avant la date limite du 20 juillet 2011. La réponse va contenir des remarques d’ordre général concernant les dates et la procédure de consultation, l’état des ressources, les méthodes de travail pour proposer les TAC, avec une mention particulière des stocks qui ne disposent pas de recommandations scientifiques analytiques et d’une politique relative aux rejets;
 - Que Barrie Deas rédige un courrier pour le DG Evans précisant le travail du CCREOS en relation aux stocks dont les données sont insuffisantes. Ce courrier va s’opposer à la réduction générale et automatique de 25% du TAC pour les stocks dont les données sont insuffisantes. Le courrier va également proposer d’autres façons de considérer les stocks dont les données sont insuffisantes lors de la fixation des possibilités de pêche.
- Insuffisances de données
 - Que les coordinateurs de données proposés par le GT1 pour les stocks dont les données sont insuffisantes soient officiellement nommés par l’exécutif et que la soumission d’un courrier au CIEM les informant de cette nouvelle initiative soit approuvée.
- Plan de reconstitution du cabillaud
 - Que le GT1 et le groupe de discussion fournissent les dernières contributions à la procédure de révision entreprise la Commission par le biais du CSTEP

- Eglefin VIa
 - Qu'un comité directeur soit immédiatement réuni pour rédiger un courrier demandant à la Commission d'agir en urgence eu égard à l'adoption des mesures de gestion temporaires en réponse à la pointe de recrutement en 2009. Faute d'agir rapidement, on observera une augmentation des rejets dans le cadre des règles actuelles de composition des captures.
- Mise en oeuvre des ZMP dans les eaux britanniques
 - Que les représentants suivants du CCREOS soient nommés pour entrer en contact avec DEFRA et Marine Scotland dans un projet pilote pour la mise en oeuvre des mesures de gestion pour les zones spéciales de conservation (SACs) suivantes:
 - Stanton Bank: Bertie Armstrong et Kara Brydson;
 - Haig Frás: Paul Trebilcock et un représentant du sud ouest de l'Angleterre.
- Gestion de la lingue bleue
 - Que le CCREOS approuve la soumission d'un courrier à la Commission demandant une évaluation de l'efficacité des mesures de fermeture saisonnière pour protéger les rassemblements de reproducteurs de la lingue bleue dans la sous zone CIEM VIa.

Groupe de travail 2 – Ouest de l'Irlande et mer Celtique

- Insuffisances de données
 - Que les coordinateurs de données proposés par le GT2 pour les stocks dont les données sont insuffisantes soient officiellement nommés par l'exécutif et que la soumission d'un courrier au CIEM les informant de cette nouvelle initiative soit approuvée.



- Merlu du nord
 - Qu'un groupe de discussion sur le merlu du nord ne soit réuni que si de nouvelles preuves scientifiques et/ou un document de consultation de la Commission sont publiés.
- Mer Celtique
 - Que le travail sur le développement d'un PGLT pour les pêcheries démersales mixtes en VIIf et en VIIg progresse au niveau du groupe de discussion;
 - Que le CCREOS approuve la soumission d'un courrier à la Commission demandant un ajustement en cours d'année (augmentation) du TAC pour le cabillaud de mer Celtique sur la base des dernières recommandations du CIEM.

Groupe de travail 3 –Manche (VIId et VIIe)

- Plan de reconstitution du cabillaud en Manche orientale
 - Que le GT3 fournisse les dernières contributions à la procédure de révision entreprise par la Commission.
- Révision du PGLT pour la sole de Manche occidentale
 - Qu'une opinion du CCREOS en réponse à la consultation publique de l'UE soit envoyée à la Commission avant le 8 juillet 2011.
- Raies et requins
 - Qu'un groupe de discussion sur les raies et les requins ait lieu en septembre 2011 pour examiner en détail la proposition de l'industrie irlandaise de la pêche visant à développer un plan de gestion pour les raies en CIEM VI et VII ; et progresser sur le travail d'une position du CCREOS sur requins (aiguillat et requin taupe).

Comité exécutif du CCREOS
Château de Dublin, 7 juillet 2011

Groupe de travail 4 – Mer d’Irlande (VIIa)

Le président du CCREOS a remercié le président du GT4, Lorcán O’Cinnéide, pour sa généreuse contribution au groupe de travail pour la mer d’Irlande au cours des 6 dernières années et lui a présenté ses vœux de réussite pour l’avenir.

- Raies et requins
 - Action déjà proposée par le GT3 soutenue aussi par le GT4.
- Insuffisances de données
 - Que le GT4 rédige un document basé sur les recommandations actuelles du CIEM traitant des problèmes qui touchent un certain nombre de stocks en mer d’Irlande (ex. : cabillaud, plie, merlan, langoustine);
 - Que les coordinateurs de données proposés par le GT4 pour les stocks dont les données sont insuffisantes soient officiellement nommés par l’exécutif et que la soumission d’un courrier au CIEM les informant de cette nouvelle initiative soit approuvée.
- Plan de reconstitution du cabillaud pour la mer d’Irlande
 - Que le GT4 fournisse les dernières contributions à la procédure de révision entreprise par la Commission.
- Gestion de la langoustine en zone VII
 - Qu’il soit demandé au Secrétariat de s’assurer que le CCREOS soit informé de tous les groupes consultatifs du CIEM qui s’occupent de ce stock, qu’il y soit représenté et participe activement à toutes les demandes émanant de la Commission ou des scientifiques.

Toutes les actions soumises par les présidents des groupes de travail au comité exécutif, ont été approuvées et adoptées par les membres du comité exécutif présents.

6. Procédures d'élection aux postes du CCREOS

6.1. Explication de la réglementation et des procédures

Au nom du secrétariat, Alexandre Rodríguez, a présenté une mise à jour des procédures et du calendrier de nomination et d'élection aux postes du CCREOS suivants:

- Président de l'assemblée générale;
- Président et vice-présidents du comité exécutif;
- Membres du comité exécutif;
- Présidents et vice-présidents du groupe de travail sub-régional;
- Secrétariat.

Les membres du comité exécutif ont été informés que la date limite pour la nomination des candidats à tous les postes est le 31 août 2011.

La présentation peut être consultée sur le site web du CCREOS⁶

Le Secrétariat a demandé la décision du comité exécutif sur les points suivants:

1. La rétention ou l'abolition des honoraires du président du CCREOS;
2. L'approbation de l'alignement du mandat des vice-présidents et des rapporteurs du comité exécutif sur celui du président (c.-à-d. 3 ans);
3. L'approbation de l'alignement du mandat des membres des groupes de travail sur celui des principaux postes du CCREOS (c.-à-d. 3 ans).

Enfin, les membres ont été informés que le secrétariat a reçu un courrier du conseil de direction de son organisation hôte, Bord Iascaigh Mhara (BIM), indiquant le souhait de BIM d'accueillir le secrétariat du CCREOS pendant une durée supplémentaire de 3 ans.

Le président de séance a remercié le secrétariat (M. Rodríguez) pour sa présentation et a ouvert la discussion.

⁶ Réunion du comité exécutif – Dublin Castle, 7 juillet 2011:

http://www.CCREOS.org/admin/publication/upload/Update_Procedures_Election_CCREOS_Positions_July2011_1_EN.pdf

6.2 Discussion ouverte

- Président du CCREOS

Malgré les encouragements de la part de nombreux membres présents, le président du CCR (Sam Lambourn) a réitéré son intention de ne pas se représenter aux élections suite à deux mandats consécutifs, ce qui correspond à une période de 6 ans. En leur nom et en celui des membres des groupes de travail Les présidents des groupes de travail ont été unanimes pour remercier le président du CCR pour son excellent travail de direction et pour avoir obtenu le consensus au sein du CCREOS à de nombreuses reprises.

En ce qui concerne les honoraires du président, Sean O'Donoghue et Lorcán O'Cinnéide se sont exprimés en faveur d'offrir une rémunération au président du CCREOS en compensation et en reconnaissance des heures investies pour exercer les fonctions associées à la position (ex. : liaison avec le secrétariat, préparation des réunions du CCREOS, présidence des réunions du comité exécutif et représentation du CCREOS aux réunions des tierces parties (ex. : Commission)).

M. O'Donoghue a exprimé ne pas comprendre la nécessité d'une procédure d'appel d'offres pour l'élection d'un président car elle ne sert qu'à ajouter à la bureaucratie et à la pression sur le secrétariat et les membres. M. O'Donoghue a demandé aux représentants de la Commission présents d'envisager la possibilité de renoncer à l'obligation de conduire une procédure d'appel d'offres dans le cas présent.

Jacques Pichon, Jacques Bigot, Daniel Lefèvre et Hugo González se sont montrés en faveur des opinions de M. O'Donoghue et M. O'Cinnéide. M. González a ajouté que le niveau des honoraires du président devra peut-être être étudié en fonction du budget disponible.

Hugo González a demandé que l'équilibre des nationalités soit dûment considéré lors de l'affectation aux postes concernés. Il a proposé que le nouveau président soit du Royaume-Uni et a suggéré que Bertie Armstrong ou Barrie Deas se présentent compte tenu de leur expérience au sein du CCREOS.

Lorcán O'Cinnéide a souligné le fait que sans tenir compte de la nationalité, le CCREOS doit faire un choix bien considéré car certaines choses indiquent que les CCR auront un rôle plus important dans le cadre de la future PCP et que le rôle du président augmentera peut-être également. Il a encouragé les discussions informelles bilatérales entre les membres pour proposer un candidat fort à ce poste.

Le quorum nécessaire étant atteint, un vote a été fait à main levée. La décision générale adoptée par la majorité a été que le nouveau président reçoive une rémunération de la part du CCREOS.

- Membres du comité exécutif

Bruno Dachicourt a réitéré le souhait de l'organisation qu'il représente : France Pêche Durable et Responsable, de se présenter pour un siège au comité exécutif. Il a demandé au secrétariat d'expliquer la procédure à suivre.

- Secrétariat

Sam Lambourn, Hugo González et Daniel Lefèvre ont remercié BIM pour le service très professionnel fourni et ont déclaré être très satisfaits de l'emplacement et du fonctionnement du secrétariat. Ils se sont déclarés en faveur de la nomination de BIM pour qu'il continue d'accueillir le secrétariat du CCREOS pendant une période supplémentaire de 3 ans.

Le secrétariat a répondu aux questions des membres comme suit:

- Honoraires du président

Le secrétariat a informé les membres que par le passé, les fonctionnaires de la Commission ont envoyé le message ferme indiquant que si le CCREOS souhaite que les honoraires du président soient pris en considération comme des coûts éligibles et qu'ils fassent partie du budget de fonctionnement, deux options se présentent, à savoir:

- 1) Engager le président comme un employé du CCREOS
- 2) Faire un appel d'offres pour un contrat de service conformément aux règles de passation de marché / appel d'offres de la Commission. Ceci garantirait une élection objective basée sur le principe du " meilleur rapport qualité/prix ".

Bien que le secrétariat attende actuellement une réponse de la Commission eu égard à une approche plus flexible, il est peu probable que ceci arrive étant donné que les règles n'ont pas été modifiées depuis la dernière procédure d'élection.



- Composition du comité exécutif

Le secrétariat a clarifié que France Pêche Durable et Responsable doit préciser quelle catégorie de membres ils représentent (ex. : industrie de la pêche ou autres groupes d'intérêt) et fournir des justificatifs de ce statut (ex. : objectifs).

- Election des membres du CCREOS

Le secrétariat a précisé aux membres que donnera un rapport détaillé sur les résultats du procédure électorale pour le président de l'AG et du comité exécutif, des membres du comité exécutif et du secrétariat, lors de la prochaine réunion du comité exécutif qui aura lieu à Madrid [le 16 septembre 2011 – date confirmée après la réunion].

Remarques de conclusion

Le président de séance a remercié tous les participants, le staff du Château de Dublin et l'équipe d'interprètes avant de clore la réunion.

La réunion s'est terminée à 12h35

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		
Prénom	Nom	Organisation
Sam	Lambourn	Président - Skipper
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation
Jacques	Bigot	CTFC-ETF
Arianna	Broggiato	EBCD
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Kara	Brydson	RSPB Scotland
John	Crudden	European Angler's Association
Barrie	Deas	NFFO
Hugo C.	González García	ARVI-ANASOL
André	Gueguen	CNPMEM
Eduardo	Míguez	EAPA
Sean	O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation
Eibhlin	O'Sullivan	Irish South & West FPO
Jacques	Pichon	ANOP
Brendan	Price	Irish Seal Sanctuary
OBSERVATEURS		
María Fuensanta	Candela	DG MARE - European Commission
Alan	Coghill	Scottish Fishermen's Federation
Bruno	Dachicourt	France Pêche Durable Responsable
John	Daly	Irish Seal Sanctuary
Paul	Francoise	FFSPM France
Bernhard	Friess	DG MARE – European Commission
Caroline	Gamblin	CNPMEM
David	Gatt	Scottish White Fish PA
Daniel	Lefèvre	CRPMEM Basse Normandie
Eduardo	Míguez	EAPA
Jan	Lindemann	DG MARE – European Commission
Eamon	Mangan	DPMEM – France
Lorcán	O'Cinnéide	Irish Federation PO
Jim	Portus	South West FPO
Pieter-Jan	Schon	AFBINI
Paul	Trebilcock	Cornish FPO
Caitlín	Uí Aodha	Irish South and East FPO
Hector	Villa González	MARM- Spain



SECRETARIAT DU CCREOS		
Conor	Nolan	Secrétaire exécutif
Alexandre	Rodríguez	Adjoint exécutif, questions de politique
Joanna	McGrath	Adjoint exécutif, Administration et Finances
Christine	O'Connor	(BIM) employé de bureau au secrétariat